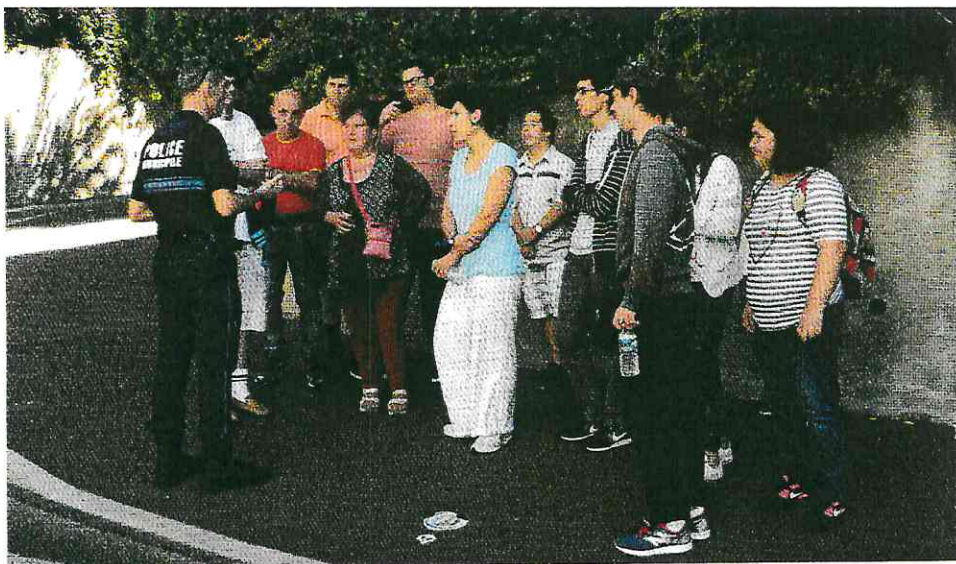




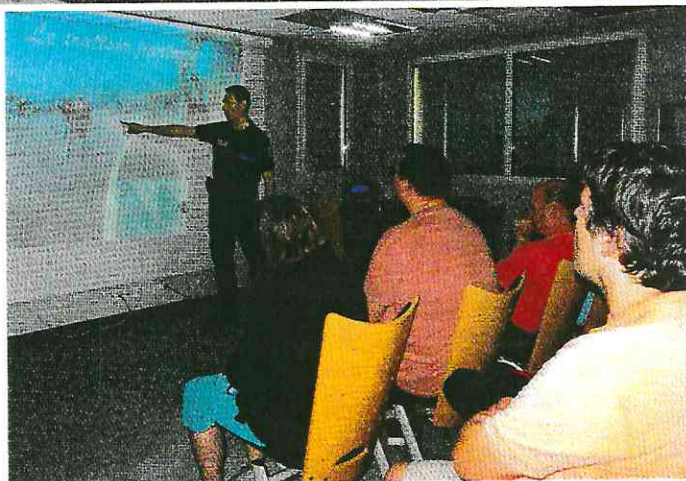
Après la théorie, une mise en situation des déplacements sur le trottoir et la traversée de la chaussée en toute sécurité.



## LA SENSIBILISATION À L'INCIVISME AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Sécurité sur la route, risques liés à internet, sécurité individuelle, tri sélectif... les personnes handicapées sont particulièrement concernées par les opérations de sensibilisation menées par la Mairie dans le cadre de la lutte contre l'incivisme. Le policier municipal Laurent Périllon est venu à leur rencontre lors d'une intervention organisée au Foyer Esatitude, avenue Costebelle, le 14 septembre. Une journée riche d'enseignements et d'expériences partagées.

En matière de civisme, mieux vaut être bien informé des risques et des réglementations à respecter si l'on veut éviter l'accident ou la contravention ! Laurent Périllon de l'Unité de Prévention à la direction de la police municipale de Cannes, dirige toute l'année des opérations de sensibilisations dans les écoles, les collèges, ou les associations pour mettre en garde les Cannois. Il a trouvé au Foyer de Esatitude Cannes, des élèves très attentifs à son intervention. « Ils sont sérieux, intéressés et intéressants, très sympathiques, plein de bonne volonté, fait remarquer le brigadier chef principal. Ils posent des questions pertinentes, s'impliquent, et apprécient cette intervention. » La sécurité des piétons est une formation essentielle pour ces travailleurs qui viennent à l'Esat de manière plus ou moins autonome. « Certains viennent du foyer d'hébergement Michel Darty de Cannes La Bocca, ou du foyer Épanouir en plein centre de Cannes, explique Véronique Hardi, éducatrice spécialisée. La plupart viennent en bus de ville puis à pied jusqu'à l'Esat, dans la Californie. La route est dangereuse. Quelques-uns viennent en voiture sans permis, ou en scooter. » Laurent Périllon leur a exposé les grands principes du code de la route. « Je leur apprend à mémoriser les techniques de traversée de la chaussée, à appréhender la vitesse des véhicules, à être visible, à appréhender l'arrêt du véhicule, tout en respectant le code de la route.



De courtes vidéos ont permis d'illustrer les arnaques sur la voie publique.

Je leur rappelle que le piéton n'est pas prioritaire mais le devient dans certaines circonstances. Selon la nouvelle loi de 2016, le piéton est prioritaire quand il manifeste clairement son intention de s'engager même s'il n'a pas le pied sur la chaussée. Le code de la route est une question de civisme et de courtoisie. C'est Jules Perrigot, président de l'Automobile Club qui inventa en 1905 le code de la route, qui deviendra loi en 1921.

Après la théorie, place à la pratique. Les élèves testent les consignes devant l'Esat, en situation réelle. Je corrige les éventuelles erreurs, leur montre le déplacement sur le trottoir. Je leur explique le fonctionnement des zones de rencontre comme à Forville, où les piétons puis les cyclistes ont la priorité, des voies vertes, comme celle du boulevard du Riou, partagée entre cyclistes et piétons, ou des voies piétonnes réservées aux piétons et cyclistes à condition de rouler au pas.

### Prévenir les agressions

Après la sécurité des piétons, le brigadier aborde l'incivisme (tri sélectif, jets de détritus, déjections, etc.). Le tri sélectif est dans la loi du code pénal, rappelle le brigadier. Le non-respect est une infraction de 2<sup>e</sup> classe susceptible d'une amende allant jusqu'à 150 euros. Pour lutter contre de gros problèmes d'incivisme, des arrêtés municipaux viennent renforcer la réglementation en matière de déchets, déjections canines, tenue correcte, barbecue, parcs et jardins, bruit, ou voie de bus. Une deuxième journée est consacrée à la sécurité individuelle sur la voie publique et à domicile. Il s'agit avant tout de savoir prévenir les agressions. Je leur rappelle comment utiliser correctement la carte bancaire, choisir des distributeurs pendant les heures d'ouverture pour limiter les risques, refuser l'assistance, cacher le code secret... Ça va très vite. Une fois le code composé, les voleurs détournent votre attention... Je les mets également en garde contre les



## Le civisme en bouteille, et dans la boîte !

Parce qu'ils agissent souvent dans l'ombre, il est important de mettre en lumière tous ceux qui, comme en écho à l'engagement majeur de David Lisnard, luttent contre l'incivisme. Mardi 26 septembre en fin de matinée, Rosette Gasperoni, « pure Cannoise » née au Suquet, a fait l'expérience de ce comportement citoyen hautement recommandable, alors qu'elle roulait sur son vélo sur le boulevard Gazagnaire. « C'était au niveau du Palm Beach : j'ai vu un groupe de jeunes accroupis autour d'un sac et d'une bouteille, raconte cette membre de l'Amicale cycliste Cannes La Bocca. Je n'étais pas curieuse mais interpellée, je me demandais ce qu'ils faisaient. » Bouteille et sac sont pleins de mégots de cigarettes : les jeunes, venus « exprès pour ça », piochent par terre les débris et les embarquent dans leur besace. « C'est beau ce que vous faites », leur lance Rosette, avant d'immortaliser l'instant avec son téléphone. Un joli geste qui en précède un autre : le témoignage de cette Suquetane, désireuse « que les gens sachent que ça existe, que des jeunes sont capables de faire preuve de civisme ! » Double coup de chapeau !



Les jeunes « civiques » et leur récolte, à Cannes.



Rosette Gasperoni, qui a immortalisé la scène.

## PUNIS POUR INCIVISME

### Le bilan du mois

**SEPTEMBRE 2017 : 1 917 PV  
DRESSÉS POUR INCIVISME**

dont verbalisations pour non ramassage de déjections canines sur la voie publique, jets de débris, stationnement gênant, dépôts sauvages de déchets, bruits excessifs, etc.

**NOMBRE TOTAL DE PV  
DRESSÉS POUR INCIVISME  
DEPUIS 2014**

**45 160**

### Dépôts sauvages de déchets : Des sanctions systématiques

La lutte contre l'incivisme se traduit par la verbalisation active et systématique des dépôts sauvages de déchets et d'encombrants, comme durant le mois d'octobre rue des Serbes et avenue Maurice Chevalier.

Les contrevenants ont été sanctionnés par des procès-verbaux et encourent des amendes pouvant aller jusqu'à 750 euros.



En trois ans, de 2014 à 2017, 18 967 enfants, collégiens, personnes âgées, jeunes et adultes handicapés ont été sensibilisés aux incivilités et à la prévention routière. Pour l'année 2016-2017, 22 écoles primaires publiques et privées ont bénéficié de ces interventions, soit 6978 élèves. La part consacrée à la sensibilisation au civisme représente la partie la plus importante des interventions avec 129 classes du CE1 au CM2 ainsi que pour 26 classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de trois collèges, soit 3788 élèves. Des actions concrètes pour des citoyens en devenir.

**« 18 967 enfants, collégiens, personnes âgées, jeunes et adultes handicapés ont été sensibilisés aux incivilités et à la prévention routière depuis 2014 »**